

Par **Guillaume Lefèvre**

le 28/10/2022

Extrait du magazine CFDT-Mag n°487

Protection sociale complémentaire, télétravail, lutte contre les contrats courts, Ségur de la santé... : les élus CFDT des fonctions publiques n'ont pas ménagé leur peine durant les quatre années écoulées. Alors que les fonctionnaires et contractuels sont appelés aux urnes le 8 décembre, le bilan de la mandature montre tout l'intérêt pour les agents de voter pour un syndicalisme réformiste, de dialogue, qui parvient à obtenir de nouveaux droits.



© DR

« Partout où nous avons eu des opportunités pour faire avancer les droits des agents, nous les avons saisies. C'est ce qui caractérise notre syndicalisme », résume Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que depuis quatre ans, la vie syndicale dans les fonctions publiques a été intense pour le syndicalisme réformiste. Là où certaines organisations ont fait de la politique de la chaise vide leur seule boussole, la CFDT s'est investie dans chacun des dossiers pour peser, obtenir des arbitrages favorables aux agents et des mesures de justice sociale. En d'autres termes, la CFDT a fait le choix du dialogue social pour faire bouger les lignes, avec de véritables motifs de satisfaction à la clé.

Protection sociale complémentaire

Alors qu'elle revendiquait—seule— depuis quinze ans la participation obligatoire des employeurs publics à la complémentaire santé des agents, la CFDT a fini par obtenir gain de cause. Un accord a été signé en janvier 2021 qui la rend obligatoire dans les trois versants de la fonction publique (État, hospitalière et territoriale) au plus tard le 1er janvier 2026. *« C'est une avancée sans précédent pour les agents, tant pour leur santé que pour leur pouvoir d'achat »*, insiste Mylène Jacquot.

Mais beaucoup de travail reste à faire afin de rendre ce droit effectif. Dans la fonction publique de l'État, la mise en œuvre de l'accord avance dans les différents ministères en ce qui concerne la complémentaire santé, et une négociation est en cours sur la prévoyance.

Dans la fonction publique territoriale, des discussions sont en cours avec les employeurs publics. En revanche, les employeurs de la fonction publique l'hospitalière renâclent encore...

Lutte contre la précarité

Autre cheval de bataille de la CFDT dans les fonctions publiques, la lutte contre le recours systématique aux contrats courts. À force d'interpellations sur le sujet, elle est parvenue à obtenir en 2020 la mise en place d'une indemnité de fin de contrat pour les contractuels dont la durée des contrats est inférieure ou égale à douze mois. Une conquête, là aussi, loin d'être anecdotique.

« Cela permet à la fois de lutter contre la précarité et de renchérir le coût du recours aux contrats courts, détaille Mylène Jacquot. C'est un premier pas. Nous voulons qu'elle bénéficie à tous les contractuels en CDD, peu importe la durée du contrat. »

Un peu plus tard, en juillet 2021, c'est le télétravail et son indemnisation qui ont fait l'objet d'un accord national. Une réponse aux attentes des travailleurs tant en matière d'organisation du travail que de conciliation vie professionnelle-vie personnelle.

L'accord « historique » du Ségur

Le syndicalisme CFDT dans la fonction publique ces quatre dernières années, c'est aussi de grands succès sectoriels. Le plus emblématique d'entre eux est certainement le Ségur de la santé, qui a notamment permis une revalorisation historique de 183 euros nets par mois pour l'ensemble des personnels soignants. *« Le dialogue social dans la fonction publique, c'est possible, insiste Jocelyne Cabanal, secrétaire nationale CFDT. C'est pourquoi nous proposons un syndicalisme capable de penser les transformations de l'action publique dans un monde qui change. Nous sommes convaincus que le syndicalisme de l'immobilisme, le syndicalisme qui dit non à tout, qui refuse tout compromis, va droit dans le mur. »*

La négociation locale

Et il y a une place à prendre. Les évolutions de la négociation collective dans la fonction publique donnent désormais l'opportunité aux équipes syndicales de négocier localement. *« Cela va nous permettre d'agir au plus près des besoins des agents et des organisations du travail dans les territoires et les établissements »*, affirme Jocelyne Cabanal. Les thématiques ne manquent pas : organisation du travail ou du télétravail, prévention ou encore sobriété énergétique. *« Ce sont des sujets qui exigent d'être traités en proximité, en lien avec le travail réel des agents et en lien avec les contraintes des territoires »*, insiste Mylène Jacquot.

Une crise profonde

Si des marges de manœuvre existent à l'échelle nationale comme à l'échelon local, les difficultés sont anciennes et la tâche est immense. *« Les agents et les services publics sont malmenés et*

stigmatisés depuis des années, la crise a été un révélateur du manque d'investissements et de moyens pour pouvoir mener à bien leurs missions, essentielles à la cohésion sociale», résume Mylène Jacquot. «Il y a des dysfonctionnements très forts dans les moyens attribués aux services publics qui se traduisent par un non-recours croissant des usagers aux droits et par une sursollicitation des agents qui est admise parce que bien souvent ce sont des femmes, poursuit Jocelyne Cabanal. Ce n'est pas acceptable.»

La crise sanitaire a cruellement rappelé, si besoin était, la nécessité d'avoir des services publics solides avec des agents ayant les moyens de remplir correctement leurs missions.

«Il est urgent d'inverser la donne. Il est urgent de renforcer le poids de la CFDT dans les fonctions publiques», conclut Mylène Jacquot, en appelant tous les adhérents et sympathisants, du public comme du privé, à se mobiliser pour ce scrutin décisif pour l'ensemble de la CFDT.



Deuxième en embuscade

Du 1^{er} au 8 décembre, 5,6 millions d'agents publics, des trois versants de la fonction publique (l'État, la territoriale et l'hospitalière), fonctionnaires ou contractuels, sont appelés à élire leurs représentants syndicaux. Le résultat de ce scrutin déterminera le poids de la CFDT dans l'ensemble de la fonction publique. En 2018, les agents avaient placé la CFDT en deuxième position (19 %), derrière la CGT (21,8 %), mais devant FO (18,1 %) et l'Unsa (11,2 %).

Dans le détail, la CFDT a obtenu 22,6 % des suffrages dans la territoriale ; 24,1 % à l'hospitalière et 13,8 % dans la fonction publique de l'État. Environ 60 000 voix séparent la CFDT de la première place.

Retrouvez tous les résultats en détails [ici](#)

Par Guillaume Lefèvre